

PROCES VERBAL SEANCE DU 6 février 2020

Le 6 février 2020, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme LENFANT, maire.

Présents : Mmes ABRAHAM Marylène, ARNAUD Chantal, BACHELOT Stéphanie, LENFANT Marie-Joëlle, PASCUAL Lisa,

Mrs LAMBERT Patrick, LONGUET Alain, MASSÉ Nicolas, MENNEREUIL Gérald, NERDEUX Pascal,

Absents : DERUELLE José, PEYRAT Michel, LÉCUYER Emmanuel, LETARD Carole, HENRY Nicolas,

Pouvoir : DERUELLE José à ARNAUD Chantal
PEYRAT Michel à MASSÉ Nicolas
LETARD Carole à PASCUAL Lisa
HENRY Nicolas à ABRAHAM Marylène

Madame ABRAHAM Marylène assure le secrétariat de séance.

Ordre du jour :

- 1- Urbanisme
- 2- Vote du compte administratif 2019
- 3- Ouverture de devis pour la modification de l'installation de chauffage
- 4- Proposition d'achat pour la remorque vétuste
- 5- Conventions pour services ambulants
- 6- Siege : enfouissement de l'éclairage public chemin des Moulins
- 7- Siege : implantation de mâts d'éclairage public carrefour mairie
- 8- Questions diverses

En préambule de la réunion du conseil municipal, Mme LENFANT tient à remercier tous les conseillers pour ces 6 ans de collaboration, dans une ambiance conviviale, avec écoute et respect mutuel.

1 - Urbanisme :

PC 27014 19 A0013 : Mr GAILLOT Nicolas - construction d'une maison individuelle, ruelle des Bourbes

PC 27014 19 A0014 : Mr ROYERE Timothé, construction d'une maison d'habitation au 4 allée des Noisetiers

PC 2701419A0015 : Mr NION Emmanuel - construction d'un garage et appentis au 7 rue des Tourterelles

PC2701419A0016 : Mr HEDOUIN David - construction d'une maison d'habitation au 3 allée des Noisetiers

PC 2701419A0017 : Mr DUMONTIER Sébastien - construction d'une maison d'habitation au 1, allée des Noisetiers

PC 27014 20 A0001 : Mr FOURNIER Pascal – 6, ruelle des Bourbes : construction d'un garage.
Le Conseil accepte que le garage soit construit en limite de propriété, en mitoyenneté avec le chemin.

DP 27014 20 A0001 : Mr CHERON Patrick – 5, rue des Chardonnerets, clôture

DP 27014 20 A0002 : Mr BELLOUIN Stéphane, 53 route de Louviers, ouverture de toit

DP 27014 20 A0003 : Mr FOREAU Sébastien, 240 rue du Calvaire, mur de clôture

PA 27014 20 A0001 : AGEOSE pour CENTERRES – Terrains La Mare-Hermier, permis d'aménager pour 12 lots à bâtir.

Délibération n° 2020-001

Il s'agit de l'urbanisation du terrain situé à droite dans la rue de la Métairie, juste après le lotissement du Bois des Pins. Ce nouveau lotissement comble l'intervalle entre le lotissement existant et le reste de la Mare-Hermier. L'examen du dossier amène plusieurs remarques :

- Il pourrait être intéressant de prévoir d'autres places de parking pour les visiteurs, avec un système de dalles alvéolées pour conserver l'aspect verdissant. L'objectif est d'éviter le stationnement gênant ou directement sur les espaces verts
- D'autre part, la borne incendie qui desservira le lotissement devra être positionnée au mieux en fonction des bornes existantes afin d'optimiser le maillage de la défense incendie dans sa globalité
- La rétrocession de la voirie à la commune se fera dès la fin de l'aménagement, sans création d'association syndicale.

Le Conseil municipal donne un avis favorable sur le permis d'aménager, moyennant les commentaires ci-dessus :

Votants : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0
Voix pour : 14

2 – Vote du compte administratif 2019:

Délibération n° 2020-002

Vote du compte administratif 2019 et approbation du compte de gestion :

Madame LENFANT présente le Compte Administratif 2019.

Excédent fin 2019: 263 411.73 €

CA 2019	SECTION de FONCTIONNEMENT	SECTION d'INVESTISSEMENT
Recettes	485 748.15 €	136 769.24 €
Dépenses	409 603.64 €	202 528.12 €
Solde 2019	76 144.41 €	- 65 758.88 €
Résultat 2018 reporté	+ 294 906.56 €	- 41 880.36 €
Résultat 2019	371 050.97 €	- 107 639.24 €
Restes à réaliser		

L'excédent de fonctionnement de 76 144.41 € est dû en partie à un don de 30 000 € reçu en 2019.

L'excédent global fin 2019 est donc de 263 411.73 euros.

Le compte administratif est identique au compte de gestion de la Trésorerie qui tient une comptabilité parallèle.

Madame LENFANT se retire et laisse la présidence à Chantal ARNAUD pour le vote du compte administratif et du compte de gestion.

Le compte administratif 2019 et le compte de gestion 2019 sont approuvés.

Adoptée par le conseil municipal :
Votants : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 0
Voix pour : 13

Madame Lenfant reprend la présidence de la séance.

a – Affectation du résultat 2019

Délibération 2020-003

Affectation du résultat 2019

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice	+ 76 144.41 €
Résultat antérieur reporté	+ 294 906.56 €
Résultat à affecter	+ 371 050.97 €

Résultat d'investissement :

Résultat de l'exercice	- 65 758.88 €
Résultat antérieur reporté	- 41 880.36 €
Pour rappel - restes à réaliser (dépense)	20 000 €
- restes à réaliser (recettes)	20 000 €
Résultat 2019 :	- 107 639.24 €

Affectation du résultat

Affectation en réserve (1068)	107 639.24 € en fonctionnement
Report en fonctionnement (002)	263 411.73 € en fonctionnement
Report en Investissement (001)	- 107 639.24 € en investissement

Adoptée par le conseil municipal :
Votants : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0
Voix pour : 14

3 – Ouverture de devis pour la modification de l'installation de chauffage :

Un seul devis a été reçu, en l'absence d'autres devis, pour comparer les propositions, le vote pour la modification et l'installation du chauffage est reporté au prochain conseil.

4 – Proposition d'achat pour la remorque vétuste *Délibération 2020 - 004*

La remorque achetée en 1998 est en très mauvais état et nécessite beaucoup de travaux. De plus, elle n'est pas adaptée aux besoins actuels de la commune.

Nous avons reçu une offre d'achat de la part d'un habitant de la commune pour 250 €.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte la vente à ce tarif, **en l'état**.

Votants : 14

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Voix pour : 14

5 – Convention pour services ambulants *Délibération n° 2020 - 005*

Des commerces ambulants sollicitent parfois la mairie pour un emplacement afin d'y vendre leur biens ou services (coiffure toujours présente le samedi matin sur rendez-vous, pizzas le mardi soir, ...). Pour information, le Food Truck a stoppé son activité à Amfreville.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise Mme le Maire à signer toutes conventions de mise à disposition d'un emplacement
- autorise Mme le Maire à fixer sur cette dite convention la participation financière

Votants : 14

Avis favorables à la demande : 14

Voix défavorables à la demande : 0

Abstentions : 0

6 – SIEGE : enfouissement de l'éclairage public chemin des moulins

Délibération n° 2020 - 006

Exposé des motifs

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public, en coordination avec le passage de la fibre optique par Eure Normandie Numérique.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière, telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement: 10 166.66 €
- en section de fonctionnement : 7 500 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal s'agissant du réseau de télécommunications (cf. délibération suivante).

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Madame le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

Votants : 14

Avis favorables à la demande : 14

Voix défavorables à la demande : 0

Abstentions : 0

7 – SIEGE : implantation de mâts d'éclairage public carrefour mairie

Délibération 2020 - 007

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux d'éclairage public isolé. L'objectif serait d'améliorer l'éclairage au niveau des passages piétons, en particulier devant l'école et à proximité de l'arrêt de bus au carrefour entre les RD61 et RD112.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière, telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement: 6 666.67 €
- en section de fonctionnement : 0 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal s'agissant du réseau de télécommunications (cf. délibération suivante).

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Madame le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

Votants : 14

Avis favorables à la demande : 14

Voix défavorables à la demande : 0

Abstentions : 0

8 – Questions diverses

Pendant le premier week-end de février, le mur qui sépare la cour de l'école (au niveau du potager de l'école) et la parcelle du verger de Mme Ragault s'est effondré. Les gravats seront évacués à compter du 10 février 2020.

Le propriétaire de la dernière parcelle, d'une superficie de 1000 m², non construite, dans le lotissement du Riant Cottage souhaiterait savoir s'il serait possible de diviser le terrain en 2 pour construire 2 maisons dans un but d'investissement locatif. Au vu de la taille de la parcelle, le conseil n'y est a priori pas favorable.

Un terrain de 13 380 m² au-dessus de la grotte d'Amfreville va être mis en vente. Le conseil donne un avis de principe favorable. Mme LENFANT va se rapprocher des services espaces naturels de l'agglomération Seine-Eure, sachant que la parcelle est en zone Natura 2000 (protection des chauve-souris et pelouse calcicole).

Lecture des différentes cartes de vœux reçues des habitants : un grand merci à tous !

La séance est levée à 22h40.